



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 33

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 203.

L'Assemblée convient de ne pas accorder le droit de parole pour la reprise du débat sur les projets de loi mentionnés ci-après, lesquels sont actuellement attribués à l'ancienne députée de Morris :

(N° 2) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité du personnel d'urgence et des agents d'exécution de la loi)/The Highway Traffic Amendment Act (Respect for the Safety of Emergency and Enforcement Personnel);*

(N° 6) — *Loi modifiant le Code de la route (réglementation provisoire des poids et des dimensions des véhicules)/The Highway Traffic Amendment Act (Flexible Short-Term Regulation of Vehicle Weights and Dimensions).*

M. GRAYDON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act.*

Il s'élève un débat.

M. GRAYDON, M. le *ministre* BJORNSON ainsi que MM. MALOWAY, MAGUIRE et SMOOK interviennent. M. PETTERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M^{me} MITCHELSON invoque le *Règlement* au sujet de commentaires faits par le député d'Elmwood portant sur l'absence d'un député.

M^{me} la *ministre* HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le 100^e anniversaire de l'édifice historique à dôme de la *Provincial Exhibition of Manitoba* sera examinée le mardi 7 mai 2013.

L'Assemblée convient de permettre au leader de l'opposition officielle et aux porte-parole de l'opposition d'être accompagnés de membres de leur personnel pendant l'examen des budgets.

M. DEWAR présente la proposition suivante :

Proposition n^o 3 : Centres Action cancer en milieu rural

Attendu :

que les familles dont un membre fait face à un diagnostic de cancer souhaitent l'accès le plus rapide à des services de diagnostic et de traitement;

qu'en 1999, les périodes d'attente pour des traitements de radiothérapie ont atteint 6 semaines, une durée dangereusement longue, et que dans le cas du cancer la prostate, l'attente s'élevait à 18 semaines;

que le gouvernement provincial a travaillé d'arrache-pied avec Action cancer Manitoba ainsi qu'avec d'autres partenaires pour réduire considérablement les périodes d'attente pour la radiothérapie — lesquelles s'établissent à une semaine ou moins en moyenne, soit la durée la plus courte au Canada — et qu'au même moment, le Manitoba a connu de fortes améliorations en ce qui a trait aux taux de survie au cancer;

que le gouvernement provincial a mis en place le programme le plus complet au Canada visant à réduire la période d'attente entre le moment où un médecin soupçonne pour la première fois un diagnostic de cancer et celui où le traitement commence, cette période comprenant les examens, les renvois aux spécialistes, les diagnostics et la planification du traitement;

que dans le cadre de ce programme, 16 sites de chimiothérapie en région rurale seront transformés en centres Action cancer, comme celui de Morden-Winkler, la transformation des sites de Brandon, de Selkirk, de Steinbach et de Thompson étant prévue pour l'an prochain;

que les nouveaux centres Action cancer viendront s'ajouter aux autres éléments du plan d'action du gouvernement provincial en matière de lutte contre le cancer, lequel comprend notamment des stratégies de prévention du cancer, la prise en charge des coûts liés aux traitements et aux médicaments, des techniques de détection plus avancées, des soins après les heures régulières et d'autres formes de soutien offertes aux patients atteints du cancer, contribuant ainsi tant à la prévention du cancer qu'à sa détection précoce,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite les professionnels de la santé qui fournissent des services de soins contre le cancer dans la province et qui veillent à ce que les Manitobains atteints du cancer puissent disposer des meilleures armes pour vaincre la maladie;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer d'investir dans des stratégies qui appuient les patients atteints du cancer et leur famille, notamment quant à son engagement à offrir aux familles manitobaines l'accès le plus rapide au pays à des tests, à des services de diagnostic et à des traitements du cancer de calibre international.

Il s'élève un débat.

MM. DEWAR, FRIESEN, CALDWELL, HELWER, PETERSEN et EWASKO interviennent. M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 6 et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée convient de prolonger la séance du matin de six minutes en raison du temps perdu à cause de difficultés techniques.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M. le *ministre* ASHTON soulève une question de privilège au sujet d'une manifestation survenue au canal de dérivation Portage et prétendument appuyée par des députés de l'opposition et propose que l'Assemblée ordonne au député de Portage-la-Prairie et au leader de l'opposition officielle de s'excuser pour le rôle qu'ils ont joué dans cet incident sérieux.

M. GOERTZEN, M^{me} la *ministre* HOWARD et M. GERRARD interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

M. le *ministre* STRUTHERS propose la première lecture du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (W. Ramsey, L. Neely-Carter, R. Peters et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (W. Wutzke, J. Scott, D. Wilson et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (T. Anderson, S. McKee, B. Milne et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (B. McCutchin, C. Morton, D. Wiebe et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (A. Zwaagstra, E. Penner, N. Warkentin et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (B. Potter, S. Wiens, P. Hiebert et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (D. McDonald, E. Plezia, L. Plezia et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (M. Shaughnessy, D. Catellier, R. Kapiec et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (F. Jackson, A. Horner, M. Elliot et autres)

M. le *ministre* STRUTHERS dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2013-2014 — Régime de retraite de la fonction publique et autres frais;
(Document parlementaire n^o 32)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2013-2014 — Commission de la fonction publique;
(Document parlementaire n^o 33)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2013-2014 — Crédits d'autorisation et Autres crédits.
(Document parlementaire n^o 34)

M^{me} la *ministre* HOWARD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2013-2014 — Services à la famille et Travail.
(Document parlementaire n^o 35)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba et de la manifestation survenue près du canal Portage.

M. EICHLER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Pendant la période des questions orales, M^{me} ROWAT invoque le *Règlement* au sujet de commentaires émanant du député de Brandon-Est.

M^{me} la *ministre* HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Après la période des questions orales, M. GOERTZEN invoque le *Règlement* au sujet des réponses données par le premier ministre durant la période des questions.

M^{me} la *ministre* HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. GOERTZEN fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 34

CONTRE

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER

MAGUIRE
MITCHELSON
PALLISTER
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 19

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. EWASKO et JHA, M^{me} ROWAT ainsi que MM. CALDWELL et GRAYDON font des déclarations de député.

Après la période réservée aux déclarations de député, M. GOERTZEN invoque le *Règlement* au sujet des réponses données par le premier ministre durant la période des questions.

M^{me} la *ministre* HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. GOERTZEN fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 34

CONTRE

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

MAGUIRE
MITCHELSON
PALLISTER
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 18

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID